

contre le condamné et réduisant ses protestations à néant. M. Faillères ne put que laisser la foule s'élever sur son corps.

Paris après l'exécution

Jeudi soir, vers onze heures, une note officielle annonçait que l'exécution aurait lieu au petit jour.

La nouvelle se répandit sur les boulevards comme une trainée de poudre.

D'ailleurs, l'événement était escompté. Comme la nuit précédente, les amateurs de ce genre de spectacle rôdaient déjà autour de la prison de la Santé ou autour du hangar de la guillotine.

Mais bientôt un service d'ordre des plus importants fut organisé ici et là.

Plus de la Force-Régnauld, un cordon d'agents défilait l'après-midi de la remise lorsque M. Deibler arriva avec ses aides.

Certes, il n'était pas possible d'empêcher un mouvement de curiosité aux abords de la Forêt-Régnauld, mais ce qui importait le plus, c'était d'amener le bois de justice au lieu de l'exécution sans incidents.

Da hongar de la Forêt-Régnauld à la Grande Roquette

Comme on craignait des incidents il fut fait garantir la fourgon, et c'est pourquoi la voiture quitta la rue de la Forêt-Régnauld sous la protection d'un peloton de gardes républicains à cheval et d'une brigade d'agents cyclistes.

La précaution n'était pas inutile et la preuve, c'est que, en débouchant dans la rue Broca, non loin de la Santé, cavaliers et cyclistes furent appelés au renfort pour frayer à l'épave un chemin au milieu d'une foule hostile.

Quel qu'il en soit, à une heure du matin, M. Deibler arrivait sur le lieu de l'exécution.

On se fit à se dresser maintenant la guillotine, puis qu'il y a quelques mois le parolier Buchemin fut décapité sur l'implacable échafaud depuis la démolition de la Grande-Roquette; c'est à soixante mètres environ de la rue de la Santé, contre le mur même de la prison, sous les arbres touffus qui ombragent les trottoirs du boulevard Arago.

A ce moment la foule des curieux, dont il est difficile d'évaluer le nombre, tellement est vaste l'espace sur lequel ils sont éparpillés, a été refoulée à plus d'un kilomètre du champ d'exécution, non seulement sur le boulevard Arago, mais encore dans toutes les rues transversales.

Et cette foule maintenue par des barreaux successifs de gardiens de la paix, de fantassins, de gardes à cheval, cependant que tout l'effet des inspecteurs de la Santé s'éparpillait dans les groupes, surveillant ceux où s'ébauchaient les premières manifestations.

Le montage de la guillotine

Au pied du mur d'enceinte de la maison d'arrêt M. Deibler et ses aides montent la machine.

Les journalistes et les fonctionnaires autorisés à assister à l'exécution suivent leurs mouvements qu'éclairés à peine la leur éblouissante de deux lanternes en main.

MM. Monquin, Orsat, Jean vot et viennent d'un barrage à l'autre.

Le silence est profond. C'est à peine si on perçoit le bruit sourd des pièces de bois que l'on assemble pour former la base de l'échafaud et le choc continuel des aides qui se transmettent à mi-voix les ordres de leur chef.

Soudain une détonation; à deux pas de la guillotine.

Un coup de revolver; il dit quelque chose.

On cherche, et un agent donne l'explication de l'incident. C'est le gas de sa bicyclette qui vient d'écarter.

Le montage de la machine continue. Encore un coup de revolver; le bourreau manœuvre à deux reprises le caduc, pour s'assurer de son bon fonctionnement; puis il disparaît avec ses aides.

Cette fois le silence est absolu; on n'entend plus que le bruissement des feuilles agitées par la brise matinale.

Voici des canonniers municipaux, qui viennent élever près de l'échafaud un tonnerre de sabots.

Puis c'est un détachement de réservistes, qui vient d'un pas tranquille étaler les bords de gaz, car le jour va poindre.

Sa hallebarde sur l'épaule, il s'arrête un instant au bord du trottoir, contemple longuement la guillotine dans le rectangle étroit qui se dégage en traits précis sur le fond gris de la prison, abaisse ensuite les yeux sur les barrières de bois formant clôture autour de la machine et s'exclame simplement: — Ah!

Après quoi il s'écarte de même pas traitant, le dos voilé, abîmé dans un néant quel songe.

Une bagarre

COUPS DE REVOLVER — UN AGENT BLESSE. — LA TROUPE CHARGE

Maintenant il est plus de trois heures. Les magistrats du Parquet et M. Ledou, se dirigent vers le port de la prison. Mais soudain une rumeur s'élève et, au-delà des barreaux, elle grandit très vite. Bientôt on distingue des cris, et ce sont des cris de: — Vive Liabeuf!

C'est bientôt le vacarme effroyable. Des manifestants se lèvent au-dessus de M. Monquin et lui pointent à l'oreille. Comme elles repa-

rent pour donner des ordres, deux détonations éclatent; ce sont deux coups de revolver qui partent de la foule. Ils sont suivis d'une immense clameur; c'est la police et c'est la cavalerie qui chargent les manifestants.

Beaucoup de curieux et de manifestants ne se sont pas tirés de la bagarre sans dommages. Le visage de sang, tête nue, on les voit se défilant, lottant par les petites rues où des groupes d'inspecteurs de la Santé les pourchassent.

Mais un des coups de revolver a porté; un agent de la brigade des anarchistes, que commande M. Guichard, a reçu la balle dans le cou. Deux de ses camarades le prennent sous les bras et le conduisent dans la direction du port de la Santé.

Le passe devant nous, à quatre mètres de la guillotine, et tout le monde est pris d'une émotion indicible en voyant son visage pâle qui retombe défilant sur sa poitrine ensanglantée.

M. Touhy le fait transporter à l'infirmerie de la Santé, où un interne lui donnera les premiers soins.

Un autre a été blessé dans l'échafaud, mais moins grièvement.

Le calme revient après la manifestation. La rumeur, qui tout à l'heure grondait derrière les barreaux, s'est éteinte et toute l'attention se concentre de nouveau sur la guillotine, car le jour vient et l'on attend le condamné.

Le réveil du condamné

A l'intérieur de la prison, le procureur de la République, le juge d'instruction et M. Ledou, défenseur de Liabeuf, se dirigent par les couloirs vers la cellule. On ouvre la porte. Liabeuf dort profondément. Un gardien le touche à l'épaule. Il se réveille, se redresse au bord de sa couchette, et comme le procureur prononce la phrase d'usage, il dit, la voix calme: — Messieurs, je vous attends.

— Il refuse qu'on l'aide à revêtir son pantalon, et s'assied à sa table après avoir échangé quelques mots avec son avocat. Alors, sans que sa main tremble, il écrit. Il écrit rapidement; sa écriture est grossière, mais ferme. Il achève d'abord une lettre, commencent la veille, qu'il adresse à M. Ledou. Puis il écrit: «Fautre maman, ma dernière heure est venue...» Ce sont ces adieux à sa mère, qui remplissent les quatre pages d'un petit papier à lettres.

Tout en rédigeant ses lettres, il mord à une tablette de chocolat que son avocat lui a apportée. Il demande ensuite un verre d'eau, et comme le gardien cher lui offre du rhum, il refuse.

— Non! non! merci... Pas d'alcool... Après avoir détaché du mur quelques photographies et dessins qu'il avait fixés, il les remet à M. Ledou, auquel il sourit en le remerciant.

— Je prend alors une photographie de sa mère et la baise longuement.

Il franchit le seuil de sa cellule. On veut le soutenir.

— Je vous en prie, dit-il. Je n'ai pas besoin qu'on m'aide.

Et se tournant vers les magistrats, il ajoute, sans hausser la voix: — J'ai commis un crime de sang-froid, je vais chercher la mort de sang-froid.

«La toilette» est faite derrière la porte de la prison qui ouvre sur la cour. Comme on entrave les jambes du condamné, il s'écrie: — Oh! que cela est ennuyeux! Je vous assure que ce n'est pas la peine.

L'exécution

Le condamné monte enfin dans la voiture cellulaire. Les chevaux partent au trot et quelques minutes plus tard s'arrêtent devant la guillotine.

Le ciel apparaît clair et lenté de rose au bas du boulevard Arago; au-dessus de la guillotine, la lumière du jour naissant est voilée par le feuillage des arbres, et dans cette ombre à peine dissipée les assistants, le front découvert, sentent leur émotion s'accroître.

Les gardemurs ont mis sabre au clair. La porte de la voiture est ouverte. Liabeuf apparaît. Par l'ouverture de la chemise on voit sa poitrine et son cou chétifs. Une moche de cheveux couvre sa tempe droite. Le visage est pâle; les yeux luisent extraordinairement.

— On l'aide à descendre de la voiture, et on le conduit à la guillotine. On le fait asseoir sur la machine, et on le fait coucher sur le socle.

— On n'est pas en non exécution qui fera de moi un souteneur! Quand même!... C'est abominable! Je ne suis pas un souteneur!...

A ce moment, la planche ayant basculé, Liabeuf a le cou pris dans la lunette.

On entend alors un cri qui peut être une exclamation de colère, de protestation, ou un râle: — Ah!... Puis le choc sourd du couteau. Et c'est le silence.

Après l'exécution

M. Deibler et ses aides démontèrent la machine. A 4 h. 15, l'opération était terminée. On jeta dans un trou les débris.

La plupart des forces policières regagnèrent leurs postes respectifs.

A 5 h. 45, la consigne était définitivement levée et les barreaux rompus. Quelques agents seulement assuraient le bon ordre et faisaient circuler les derniers badauds.

Au cimetière

La tête jetée avec le corps dans le panier transporté immédiatement dans la voiture qui s'ébranla, escortée par les gen-

darmes. Les restes du supplicié étaient dirigés sur le cimetière d'Ivry.

Trois gardemurs précédèrent et encadrèrent le convoi.

Au trot, le cortège, en passant par le boulevard Arago, l'avenue des Gobelins et l'avenue de Choisy, gagna la barrière. Gardemurs et fourgons pénétrèrent enfin dans le cimetière. On gagna le carré réservé aux suppliciés.

Étaient présents: MM. Hamard et Le-grand, chef et sous-chef de la Santé; Dol, inspecteur principal; Ponce, inspecteur; Leroy, commissaire de police de la circonscription; Cosgrolon, officier de paix, etc.

On descendit le panier; tous les assistants se découvrirent. M. Hamard s'inquiéta de savoir si l'inhumation devait être ordonnée. Aucun membre de la famille Liabeuf ne s'était présenté, le chef de la Santé, tenant son écharpe à la main, commanda aux aides d'accomplir leur mission.

Le tronc fut d'abord retiré du panier. La section du cou apparut très nette. La tête avait été touchée légèrement en biais à la hauteur du menton.

Les restes placés dans un cercueil de bois blanc furent alors inhumés non loin de ceux de Duchemin, le dernier condamné exécuté.

La rédaction de la «Guerre Sociale» s'est rendue au cimetière d'Ivry où elle a déposé une couronne sur la tombe de Liabeuf.

chez Me Lucien Ledou

Nous nous sommes entretenus avec le défenseur de Liabeuf après l'exécution. Le jeune avocat est fort ému.

— J'ai été jusqu'à hier soir, comme mon malheureux client, à me demander, cette nuit, et de n'avoir pas pu faire au parquet l'accueil qu'il désirait. Quant aux paroles qu'il prononçait devant la guillotine, ce sont les mêmes qu'il n'a cessé de répéter depuis sa condamnation. Ça vraiment était le suprême cri de son cœur.

Songez que cet homme m'a dit maintes fois: «Au fond, cela m'est égal de mourir, j'ai eu la consolation dont j'avais besoin. J'ai pu crier, en cour d'assises, que je n'étais pas un souteneur, et vous l'avez dit avec moi.»

— J'écris à la pauvre mère de Liabeuf et lui envoie la lettre qu'il a écrite cinq minutes avant de mourir.

La dernière lettre de Liabeuf

Voici celle qu'il m'a remise, comme un «dernier adieu»:

1er juillet 1910.

Cher maître, Me trouvant à ma dernière heure, je vous laisse ce deux mots pour vous prouver ma reconnaissance et vous remercier infiniment de tout le dévouement que vous avez pris pour moi pendant votre excellente plaidoirie.

Mes soies persuadé, cher maître, que malgré que je sois à ma dernière heure, je puis vous affirmer et protester encore de mon innocence de souteneur, et que ce n'est ni ma condamnation à mort ni même maintenant l'heure de mon exécution qui fera que j'aurai été un souteneur.

Cher maître, je vous laisse comme dernier souvenir de moi mes deux photographies, et vous prie de bien vouloir vous charger de faire parvenir à ma famille les six autres de votre excellent plaidoirie.

Je termine, cher maître, en vous priant d'accepter mon dernier adieu.

J. LIABEUF.

Les agents blessés

L'inspecteur Orestani, de la 3e brigade des recherches, qui a reçu une belle au cou en défendant les barreaux établis aux abords de la Santé, a été transporté à l'hôpital Cochin.

La projection d'un gaz encore pu être évité. Un agent de police a été renversé dans la matinée au chevet du blessé pour le féliciter et le reconforter.

Un autre inspecteur, M. Moulin, qui a été assez sérieusement contusionné à la main droite au cours de la même bagarre, a pu rejoindre son domicile.

Les élections cantonales

Le premier tour aura lieu le 24 juillet, le ballottage le 31 juillet.

Paris, 1er juillet. — L'«Officiel» a publié un décret fixant au 24 juillet prochain les élections des Conseils généraux. Les ballottages auront lieu le 31 juillet.

A LA CHAMBRE

La mutinerie de Massilian

La nomination des Commissions

Paris, 1er juillet. — Séance de tout repos. On ne prévoit pas d'incidents. Les tribunes sont loin d'être comblées. Les députés eux-mêmes s'attardent dans les couloirs.

La séance est ouverte à trois heures vingt sous la présidence de M. Henri BRISSON.

Le général Brun et M. Albert Sarraut sont au banc du gouvernement.

La mutinerie du camp de Massilian

M. Hubert ROUGER, député et maire socialiste de Nîmes, questionne le ministre de la guerre sur les incidents du camp de Massilian, que nos lecteurs connaissent.

M. ROUGER. — En ma qualité de maire de Nîmes, j'avais averti l'autorité militaire des inconduites qu'il y avait à installer les réservistes dans le camp de tir qui n'était pas aménagé dans ce but. Le cantonnement en ville s'imposait d'ailleurs à raison du mauvais état de l'enclos. On ne tint aucun compte de ces justes réclamations et un certain nombre de réservistes, refusés de coucher dans la paille mouillée, gagnèrent la ville.

On a prétendu qu'il y avait là un acte antirépublicain. C'est un acte républicain d'hommes habitués à la vie de famille, qui ne pouvaient se résigner à rester au camp, dans des conditions aussi antihygiéniques.

M. ROUGER critique la façon dont le général Brun a conduit son enquête.

— Il n'a même pas entendu les réservistes.

Le général BRUN répond à M. Rouger. Il fait l'historique des incidents et rappelle que quelles circonstances la mutinerie s'est produite.

On a prétendu qu'il y avait eu un acte moral qui avait été un ferment d'indiscipline, s'ajoutait la responsabilité de l'autorité militaire, coupable d'inculture.

Le général Gallieni pour faire la lumière complète sur ce point. Il a répondu qu'il n'y avait eu aucun retard dans l'aménagement du camp et que les fournitures étaient complètes.

M. COMPERE-MOREL. — Alors, pourquoi le général Gallieni n'a-t-il fait venir de nouvelles paillasses?

Le général BRUN. — Si de nouvelles mesures ont été prises par le général Gallieni, les pluies persistantes. Cela ne prouve pas que celles qui avaient été prises antérieurement fussent insuffisantes.

ON CONTINUERA LA DISCUSSION

DANS UN MOIS

M. François FOURNIER, également député de Nîmes, demande à transformer la question en interpellation.

Le général BRUN. — Je suis à la disposition de la Chambre.

La nomination des grandes commissions

La Chambre aborde la discussion des propositions de résolution tendant à modifier le mode d'élection des grandes commissions. Le projet rapporté par M. Maunoury, propose de nommer à l'avenir les grandes Commissions au scrutin de liste après entente entre les bureaux des différents groupes.

Cet article est ainsi conçu: «L'article 111 de la Constitution est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes: «Les grandes Commissions permanentes sont nommées au scrutin de liste en assemblée plénière.»

«Elles sont composées chacune de quatre-vingt membres. Trois jours avant la date fixée pour la nomination de ces Commissions, les bureaux des partis, après s'être concertés, remettent au Président de la Chambre le liste de candidats qu'ils auront établie conformément à une règle de proportionnalité.»

«Toute liste de candidats ainsi déposée sera considérée comme ayant reçu la ratification de la Chambre si, avant le jour fixé pour la nomination, cinquante députés ne s'y sont pas opposés par une déclaration écrite remise au Président de la Chambre.»

«Dans le cas d'opposition, la Chambre procédera à un vote par scrutin de liste.»

«Il sera pourvu par la même procédure aux vacances qui viendraient à se produire.»

L'abbé LEMIRE, qui n'est inscrit à aucun groupe, demande à la Chambre de conserver le statu quo.

Jusqu'à présent, dans l'enceinte du Parlement, les partis n'avaient pas d'existence réelle.

M. SEMBAT. — C'est précisément pour cela que nous avons déposé notre proposition.

M. LEMIRE. — Que fera-t-on des vingt ou trente députés qui n'appartiennent à aucun groupe?

M. BARTHE. — Ils seront obligés d'avoir une opinion (Rires).

M. Abel FERRY. — Ils formeront un groupe nouveau et vous nommeront président.

(Hilarité.)

LAURENS. — C'est pour lutter contre les vices de l'élection par les bureaux qu'on a déposé un nouveau système.

Les commissions aujourd'hui ne sont pas nommées par la Chambre, mais par les bureaux; elles sont donc le produit de la collaboration du hasard et de la Chambre.

Il arrive souvent que les commissions ne représentent pas du tout l'opinion de la Chambre. Aucun membre de la Chambre, quel que soit son parti, ne doit être exclu par la fortune des urnes du droit de collaborer aux travaux de la Chambre. (Applaudissements prolongés.)

Ce n'est pas, comme disait M. Lemire, tyrannie des partis; la démocratie est d'autant plus libre que les partis sont plus fermement organisés. Il s'agit de savoir si l'influence des partis restera occulte, oblique, ou si elle s'exercera loyalement au grand jour. (Applaudissements prolongés.)

LA DISCUSSION DES ARTICLES

La majorité de 337 voix contre 220, la Chambre rejette les amendements et adopte successivement tous les articles du projet.

VOTE DU PROJET

Après une longue discussion, la Chambre rejette les amendements et adopte successivement tous les articles du projet.

LES COMMISSIONS SERONT ELUES LE 12 JUILLET

La Chambre fixe à mardi 12 juillet, la date pour la nomination des grandes commissions.

La séance est levée à sept heures moins dix, et renvoyée à lundi, deux heures.

AU SENAT

L'amélioration du port de Bordeaux

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

LE PORT DE BORDEAUX

On discute le projet relatif à l'amélioration du port de BORDEAUX et de ses accès.

L'amiral de Cuverville appuie le projet en soulignant l'importance du développement de nos voies navigables. L'ouverture prochaine du canal de Panama nous impose des devoirs et il est urgent de mettre le port de Bordeaux à la hauteur d'une situation nouvelle. L'établissement d'un port d'escale au Verdon doit être exécuté sans retard. Il y va non seulement de l'intérêt de Bordeaux mais aussi de l'intérêt national.

L'amiral de Cuverville conclut qu'il s'agit ici d'une œuvre nationale qui est faite pour réconcilier tous les Français.

M. MONIS, rapporteur, soutient à son tour le projet dont l'exécution devra être rapide.

M. MILLERAND reconnaît l'urgence du projet dont les différents articles sont successivement adoptés.

LES INCIDENTS ELECTORAUX DE LA REUNION

On aborde la discussion de l'interpellation de M. Crépin sur les agissements de différents fonctionnaires de la Réunion. M. Crépin signale les irrégularités commises par le gouverneur intérimaire de l'île. Il accuse des magistrats et notamment le procureur général de faits délictueux. Il réclame une enquête.

M. THOUVENOT répond que ses instructions furent de maintenir l'ordre et d'assurer la liberté des élections. Le ministre des colonies déclare qu'il enverra aux colonies des inspecteurs judiciaires et des inspecteurs administratifs.

M. CRÉPIN demande au ministre s'il ordonnera une enquête sur les faits qu'il a signalés. Le ministre répond affirmativement. Le débat est alors clos à l'unanimité par la vote de l'ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à 6 h. 15.

Les verriers de Carmaux se mettent en grève

Carmaux, 1er juillet. — Une certaine effervescence régnait depuis quelques jours parmi les ouvriers des verreries de Carmaux. Ceux-ci avaient demandé une augmentation de salaire. L'administration leur avait accordé 25 centimes.

Cette concession a été jugée insuffisante par les ouvriers qui, dans une réunion tenue hier soir, ont décidé la grève.

Ce matin, le personnel tout entier a quitté le travail.

Le dernier combat au Maroc

Les trois Européens tués

Paris, 1er juillet. — Les trois Européens tués dans l'engagement du 23 juin au Maroc sont: Le sergent Camille Paul, du bataillon de sapeurs; le capitaine Lemaire, du bataillon de tirailleurs; le maréchal-des-logis Guittini du 1er spahis.

Le capitaine-fourrier Demozet, du bataillon de sapeurs.

Notre Concours

Septième Liste de Gagnants

Les personnes dont les noms suivent ont gagné chacune un joli coffret à mouchoirs contenant un flacon d'Eau Goulette, un savon de toilette exquis et une boîte de poudre de riz:

66me prix. — M. Léon MOURA, coron 14, DOUVRIER (Pas-de-Calais). — 141 points.

67me prix. — Edmond FIGAVERI, rue Deuilliers, 78, LOOS (Nord). — 140 points.

68me prix. — Mme GILLOT, rue Nouvelle-des-Forges, DENAIN. — 140 points.

69me prix. — M. FLAMANT Léon, 908, rue de Valenciennes, RAISMES. — 140 points.

70me prix. — M. Pierre LOOSVELDT, 12, rue des Palmiers (Blanc-Sec), TOURCOING (Nord). — 140 points.

71me prix. — Mme Martin QUINTELL, ébéniste, au Mont-Sans-Pareil, VERQUILLÉ, près Béthune. — 140 points.

72me prix. — M. Léon BRUN, rue du Commerce, à NEUVILLE-SUR-ESCAUT. — 140 points.

73me prix. — Mlle Louisa LESTIENNE, 48, rue Delmeur, TEMPLEUVE. — 139 points.

74me prix. — M. Eugène HERMAN, électricien, rue de l'Eglise, DORIGNES (Nord). — 139 points.

75me prix. — M. Charles MARTIN, épicière, à MONCHEAUX (Nord). — 138 points.

76me prix. — Mlle Marie-Thérèse BRUNET, Impasse Faidherbe, 4, rue de St-Quentin, LILLE. — 138 points.

77me prix. — M. VAN OORT, 9, rue de Faidherbe, LILLE. — 138 points.

78me prix. — Mlle Angèle DOISNE, 75, rue Gambetta, PERENCHIES. — 137 points.

79me prix. — Mlle M. LEMONNIER, rue de la Mairie, OIGNIES (Pas-de-Calais). — 137 points.

80me prix. — Mme B. HEYNDRIKX, 18, rue de Saint-Quentin, LILLE. — 137 points.

81me prix. — M. Francis MICHAUX, 56, rue de Flandre, 14, cour de la Galeté, LILLE. — 137 points.

82me prix. — M. Denis DUTHOIT, 47, rue Paul Bert, LILLE. — 136 points.

83me prix. — Mlle Ghesquière, 10, rue de Flandre, LILLE. — 136 points.

84me prix. — Mlle J. ARSENE, chez ses parents, à DIVION (Pas-de-Calais). — 136 points.

85me prix. — Mme DELEBARRE, rue des Ecoles, LOOS-LEZ-LILLE, cité Wouters. — 136 points.

86me prix. — M. Ch. MARGUANT, 32, rue Faidherbe, LOOS. — 135 points.

87me prix. — M. G. A. BOUVARD, rue Théau, LE QUESNOY. — 135 points.

88me prix. — M. Maurice BOUCHEZ, rue de Flandre, Impasse Demoy, LILLE. — 135 points.